



**MAIRIE DE PARMAIN 95620**  
**TEL. 01 34 08 95 80 - FAX 01 34 08 95 88**

## **DÉCISION DU MAIRE**

**N° 2024/23**

**SIGNATURE D'UN DEVIS PORTANT SUR LA PRESTATION AUTOMOBILE AVEC L'ASSOCIATION  
LIBERTY-JEEP DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION DU 80<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE DU 6 JUIN 44  
SAMEDI 15 JUIN 2024**

Le Maire de la Commune de PARMAIN,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** les délibérations n°2022/39 du 29 septembre 2022 et n°2023/48 du 06 décembre 2023 relatives aux délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire et à son premier adjoint en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

**CONSIDÉRANT** le souhait de la collectivité d'organiser une manifestation du 80<sup>ème</sup> anniversaire du 6 juin 44 samedi 15 juin 2024,

**CONSIDÉRANT** la proposition de l'association LIBERTY-JEEP portant sur une prestation automobile,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de signer un devis avec cette association fixant les conditions générales de location et obligations de chacune des parties,

### **D É C I D E**

**ARTICLE 1 -** De signer un devis n° 2024-03-04-1C pour une prestation automobile avec l'association LIBERTY-JEEP dont le siège social est situé 1 le Grand Chemin 50480 Sté-Marie-du-Mont, le samedi 15 juin 2024.

**ARTICLE 2 -** Que le coût de la prestation s'élève à la somme de 1 750 € et que les conditions de paiement sont fixées comme suit :

- Un acompte de 30% sera versé à la signature du présent devis pour confirmer la commande et le solde de 70% sera réglé sur réception de la facture.

**ARTICLE 3 -** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui recevra les mesures de publicité prévues à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ARTICLE 4 -** Le présent acte peut être contesté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, et de sa transmission au préfet, en adressant un recours administratif préalable à son auteur et/ou un recours hiérarchique au préfet du Val-d'Oise à Cergy. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet.

Il peut également être contesté simultanément au recours administratif ou dans un délai de 2 mois à compter la décision implicite de rejet par une requête au Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

La requête en annulation introduite devant le Tribunal peut être assortie d'une demande de suspension de l'exécution du présent acte.



Fait à PARMAIN, le 16 avril 2024

**Loïc TAILLANTER,**

**Maire de PARMAIN**

**Vice-Président de la Communauté de Communes  
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts**

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 17/04/2024

ID : 095-219504800-20240416-DM202423-AR



## Devis n° 2024-03-04-1C

Client : Mairie de Parmain  
Monsieur DESRY

Le :

15/04/2024

DESCRIPTION	Nb	P. U.	Prix total
Présentation statique GMC CCKW 353	1	410,00€	410,00€
Présentation statique DODGE WC 52	1	390,00€	390,00€
Présentation statique JEEP WILLIS/ FORD	2	250,00€	500,00€
Présentation statique Renault NOVA 1939	1	450,00€	450,00€
Equipages participants en tenues d'époque	/	/	/
Lieu : Parmain Date : 15 juin : journée historique et culturelle			
Acompte 30% à la commande : <b>525,00€</b>			
IBAN : FR76 1027 8027 6600 0204 5960 175 BIC : CMCIFR2A CCM CHAMBLY			
			<b>1750,00€</b>

### Association LIBERTY-JEEP

Association régie par la loi du 1er Juillet 1901 et le décret du 16 Août 1901  
Siège Social & Adresse Postale : c/o Yannick DEHAYES 1, le Grand Chemin 50480 Ste-Marie-du-Mont  
Tél : 06.80.74.29.90.

Site Internet : [www.liberty-jeep.info](http://www.liberty-jeep.info)

N° RNA : 953007226 N°SIREN : 921761391 N° SIRET : 92176139100017